**VERSION : 2024**

**MODELE DE FORMULAIRE COMMUN DE DECLARATION DES DEPENSES ELECTORALES CONSENTIES PAR LES CANDIDATS QUI SE PRESENTENT A L'ELECTION DES CONSEILS COMMUNAUX ET/OU PROVINCIAUX ET A L'ELECTION DIRECTE DES CONSEILS DE L'AIDE SOCIALE DU 13 OCTOBRE 2024**

**-------------------------------------------------------------------------------------------------**

Vu le protocole d'accord du 17 avril 2024 entre la Chambre des représentants, le Parlement flamand, le Parlement wallon, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Parlement de la Communauté germanophone concernant l'application des réglementations en matière de contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de district ainsi que pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale du 13octobre 2024.

Ce protocole d'accord stipule notamment que :

Un candidat qui participe simultanément à l'élection directe du conseil de CPAS et aux élections provinciales et/ou communales ne peut cumuler les montants maximums applicables conformément aux réglementations respectives.

*Le présent formulaire commun est exclusivement destiné aux candidats qui se présentent à l'élection directe du conseil de CPAS dans les 6 communes de la périphérie, à Fourons ou à Comines-Warneton, ainsi qu’ à l'élection des conseils provinciaux et/ou communaux.*

\* \*
\* \* \*

Modèle de **déclaration** des dépenses électorales consenties par un(e) **candidat(e)** pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale, ainsi que pour les élections des conseils provinciaux et communaux *(le présent modèle doit être utilisé pour les candidats. Le témoin principal de la liste sur laquelle les candidats se présentent ou la personne mandatée à cet effet par la liste, rassemble les déclarations de dépenses électorales de chaque candidat et de la liste et les dépose, au greffe du tribunal de première instance compétent,* *dans les trente jours qui suivent la date des élections*)*.*

\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom et prénoms du (de la) candidat(e) :

……………………………………………………………………………………

Date des élections: ……………………………………………………

Je me suis porté candidat tant pour l’élection directe du conseil de CPAS dans la commune de ……………………. que pour l’élection du conseil communal dans cette commune et/ou du conseil provincial dans le district de ……………………..[[1]](#footnote-1)

Dénomination, sigle et numéro d'ordre de la liste:

……………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………

**A. Si vous n’avez effectué aucune dépense électorale**

(*Si vous n’avez pas effectué la moindre dépense de propagande électorale, cette rubrique est la seule que vous devez compléter***)**

Par la présente, je déclare n’avoir effectué aucune dépense électorale que ce soit pour mon compte propre ou pour celui du parti. Date :…………………………………………………

Signature :…………………………………………………

**B. Si vous avez effectué des dépenses électorales[[2]](#footnote-2)**

**(Vous devez conserver, pendant les deux ans qui suivent la date des élections, les pièces justificatives relatives aux dépenses électorales (factures, etc.) et à l’origine des fonds que vous y avez consacrés.)**

Montant maximum autorisé de dépenses[[3]](#footnote-3) :

……………………………………………en Région wallonne[[4]](#footnote-4)

……………………………………………en Région de Bruxelles-Capitale

…………………………………………....en Région flamande

……………………………………………en Communauté germanophone

correspondant :

à ….…………………………………….électeurs inscrits en Région wallonne

à ………………………………………électeurs inscrits en Région de Bruxelles-Capitale

à ………………………………………..électeurs inscrits en Région flamande

à ………………………………………..électeurs inscrits en Communauté germanophone.

(indiquer le montant en euros en chiffres et en lettres)

Le (la) soussigné(e), candidat(e) de la liste………………………….pour

l'élection et dans le district électoral / la commune mentionné(e)s ci-dessus déclare avoir consenti les dépenses électorales ci-après:

|  |
| --- |
| Rubrique 1. *Dépenses et engagements financiers en vue de la communication de messages verbaux, sonores et visuels (réseaux sociaux ou autre support d’information ou d’affichage électronique/digital, radio, télévision, presse écrite[[5]](#footnote-5), tracts, affiches, panneaux de moins de 4m² …)* Indiquer le montant de la dépense en distinguant**, si c'est possible**, par type de message le moyen de communication utilisé, la date de la communication, le coût des fournitures et celui des prestations de services elles-mêmes utilisées pour la communication. Exemples : tracts : - coût de la fourniture;  - coût de l'expédition  par exemple par la Poste. Télévision : - coût de la production; - coût de la communication.Rubrique 2. *Dépenses relatives à des prestations de services rémunérées non reprises à la rubrique 1.* Indiquer par prestation de services, le prestataire et le montant de la prestation.Rubrique 3. *Dépenses relatives à l'acquisition ou à la location de biens ou de fournitures non visées à la rubrique 1.* Indiquer par objet, l'identité des biens ou fournitures et le montant de l'acquisition ou de la location. Si la distinction entre la prestation de services et la fourniture n'est pas possible, le montant global est repris à la rubrique 2.Rubrique 4. *Autres dépenses non visées aux rubriques 1 à 3*. Par exemple, les dépenses effectuées par une tierce personne au profit du (de la) candidat(e).Montant total des rubriques 1 à 4 : ……………………………………………………………………………………….(indiquer le montant en euros en chiffres et en lettres)Rubrique 5. Total des dépenses imputées par le parti politique……………………………………………………………………………….......…………………………………………………………………………………...(dénomination et adresse), sur son quota, en ma faveur:…………………………………………………………………………………. montant)[[6]](#footnote-6).Rubrique 6 Montant par nature de prestation ou de fourniture, des dépenses  engagées par le candidat ou payées par lui et à imputer sur le montant  autorisé de dépenses de la liste, avec l'accord du candidat figurant en  tête de liste5. |

Le (la) soussigné(e) affirme que la déclaration de dépenses mentionnée ci-dessus est sincère et complète[[7]](#footnote-7).

Fait à ………………………………………………, le ……………………..

 Nom, Prénoms et Signature du (de la) candidat(e),

1. Modèle de la déclaration **d'origine des fonds** utilisés par les **candidats** à des fins de propagande électorale pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale, ainsi que pour l'élection des conseils provinciaux et communaux (*à joindre à la déclaration des dépenses*).

\_\_\_\_\_\_

**(Vous devez conserver, pendant les deux ans qui suivent la date des élections, les pièces justificatives relatives aux dépenses électorales (factures, etc.) et à l’origine des fonds que vous y avez consacrés.)**

Nom et prénoms du (de la) candidat(e) :……………………………………………………………………………………

Date des élections : ……………………………………………………

Je me suis porté candidat tant pour élection directe du conseil de CPAS dans la commune de ……………………………..que pour l’élection du conseil communal et/ou du conseil provincial dans le district de …………………………………………………………………….[[8]](#footnote-8)

Dénomination, sigle et numéro d'ordre du parti politique ou de la liste au nom de laquelle le (la) candidat(e) se présente: …………………………………..

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Le (la) soussigné(e) déclare par la présente que l'origine des fonds utilisés par lui (elle)-même ou par des tiers pour couvrir les dépenses qu'il (elle) a engagées à des fins de propagande électorale en prévision des élections mentionnées ci-avant est la suivante:

|  |
| --- |
| Rubrique 1. Dons en espèces de personnes physiques…………………….Rubrique 2. Dons en espèces du parti politique ou de la liste au nom de laquelle le (la) candidat(e) est présenté(e) en ladite qualité pour représenter ledit parti [[9]](#footnote-9)Rubrique 3. Dons en nature du parti politique ou de la liste au nom de laquelle le(la) candidat(e) est présenté(e) en ladite qualité pour représenter ledit parti Rubrique 4. Dons en nature de personnes physiques[[10]](#footnote-10)…………………………Rubrique 5. Autres prestations assimilées à des dons …………………………Rubrique 6. Fonds en provenance du patrimoine du (de la) candidat(e) ………………………………………Rubrique 7. Sponsoring en espèces par des entreprises[[11]](#footnote-11), des associations de fait et des personnes morales (**Région flamande à l’exception des élections directes des conseils de l’action sociale**) ……………………....Rubrique 8. Sponsoring en produits en échange de publicité par des entreprises[[12]](#footnote-12), des associations de fait et des personnes morales (**Région flamande à l’exception des élections des conseils de l’action sociale**) ……………………....Montant total des rubriques 1 à 8 : …………………………………………(indiquer le montant en euros en chiffres et en lettres) |

Le (la) soussigné(e) déclare que les fonds mentionnés ci-avant constituent la totalité des fonds utilisés en vue des élections du …………………(date)

Le (la) soussigné(e) s'engage en outre à enregistrer l'identité des personnes physiques qui ont fait des dons de 125 euros et plus et à communiquer ces données dans les trente jours de l'élection au président du tribunal de première instance dans le ressort duquel le bureau principal est établi.

**(Région flamande)** Le (la) soussigné(e), qui participe en Région flamande aux élections des conseils communaux et/ou provinciaux, s'engage à enregistrer l'identité des personnes physiques ayant fait des dons de 125 euros et plus, ainsi que l'identité des sociétés, des associations de fait et des personnes morales ayant fait des sponsorings pour 125 euros et plus, et à communiquer ces données dans les trente jours après les élections au président de la Commission flamande de contrôle des dépenses électorales.

Fait à ……………………., le …………………..

 Noms, prénoms et signatures.

1. Biffer la mention inutile et compléter. [↑](#footnote-ref-1)
2. **Région flamande** : l’art. 193, §2 « Lokaal en Provinciaal Kiesdecreet » stipule : Sont également considérées comme des dépenses de propagande électorale, les dépenses engagées par des tiers pour des partis politiques, des listes ou des candidats, à moins que ces partis politiques, listes ou candidats ne somment, dès qu'ils ont pris connaissance de la campagne menée par les tiers en question, ceux-ci à cesser la campagne. Les partis politiques conservent la preuve de cette sommation et, le cas échéant, l'accord des tiers de cesser la campagne pendant cinq ans après la date des élections. Les candidats en tête de liste et les candidats conservent la preuve de cette sommation et, le cas échéant, l'accord des tiers de cesser la campagne pendant deux ans après la date des élections. [↑](#footnote-ref-2)
3. Biffer la mention inutile et compléter.

En cas de candidature à plusieurs élections, le montant maximum autorisé de dépenses le plus élevé est indiqué; il couvre le total des dépenses faites par le candidat pour toutes les élections où il s'est présenté. Sans préjudice de la disposition précédente, les candidats qui se présentent simultanément sur une liste provinciale et sur une ou deux autres listes peuvent cumuler deux des montants maximums fixés dans la loi, y compris celui prévu pour les élections provinciales, pour autant qu'ils se présentent à ces dernières élections dans un district dont ne fait pas partie la commune dans laquelle ils sont inscrits au registre de la population. [↑](#footnote-ref-3)
4. En ce qui concerne la diffusion ciblée de messages sur internet et sur les plateformes de médias sociaux, en contrepartie d’une rémunération, un plafond est prévu de sorte qu’elle ne puisse dépasser 50% du montant des dépenses autorisées pour les partis, les listes et les candidats tel que prévu à l’article L4131-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation. [↑](#footnote-ref-4)
5. Préciser le journal ou le périodique, la date, la nature et le coût de la publication. [↑](#footnote-ref-5)
6. Le montant de cette rubrique ne doit pas être imputé sur le quota autorisé de dépenses électorales du (de la) candidat(e). [↑](#footnote-ref-6)
7. Le modèle II ci-dessous doit être joint dûment complété et signé. [↑](#footnote-ref-7)
8. Biffer les mentions inutiles et compléter la rubrique adéquate. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les candidats peuvent recevoir des dons du parti politique ou de la liste au nom desquels ils font acte de candidature. Si le candidat signataire de la présente a reçu de tels dons, ils doivent être déclarés distinctement. [↑](#footnote-ref-9)
10. Pour les dons en nature dont la contre-valeur exprimée en euros peut raisonnablement être estimée à au moins 125 euros par don, il y a lieu de se référer à la note 9 ci-dessus. [↑](#footnote-ref-10)
11. Une entreprise : toute personne physique ou morale poursuivant un objectif économique de manière durable et ses associations. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cf. note 11 de la présente annexe. [↑](#footnote-ref-12)